

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 16**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO/ M. GERARD GAZAY**

---

**OBJET**

Action de socialisation linguistique coopérative : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et Performance Méditerranée

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'insertion  
0413319866**

## PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008 le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et à ce titre il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagements réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par une SCOP.

L'action relève de l'accompagnement social.

Les personnes relevant de cet accompagnement social sont des bénéficiaires rencontrant des difficultés faisant obstacle à toute démarche d'insertion sociale et professionnelle, telles que des problèmes de santé par exemple.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016. Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit de subvention de fonctionnement de la dite SCOP.

Dans l'axe 2 du Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016 « Proposer une offre adaptée aux besoins des publics » orientation 2, action 2, sous-action 8, le Département des Bouches-du-Rhône affirme sa volonté d'intervenir en faveur du public ayant une problématique d'analphabétisme ou d'illettrisme faisant obstacle à d'autres démarches d'insertion.

Dans ce cadre, la SCOP Performance Méditerranée propose l'action intitulée « **Action de socialisation linguistique coopérative** » sur l'ensemble du territoire marseillais et en particulier sur le Pôle d'Insertion des 4<sup>ème</sup>/8<sup>ème</sup>/9<sup>ème</sup>/10<sup>ème</sup>/11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements.

Cette action porte sur 60 parcours d'accompagnement en faveur de bénéficiaires du RSA (BRSA) rencontrant des difficultés d'insertion sociale et linguistique, afin qu'ils s'inscrivent dans une démarche d'apprentissage de la langue à l'aide d'un parcours adapté (rythme de la formation, définition du niveau des ateliers de savoirs de base et identification des ateliers spécifiques) et acquièrent de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne.

Le projet se déroule en 2 phases :

- 1) **Phase accueil/bilan/positionnement avec contractualisation** : cette phase comprend de 5 heures à 20 heures en temps collectif et/ou individuel selon les difficultés du BRSA avec contrat;
- 2) **Phase formation et socialisation** (de 2 à 4 demi-journées par semaine) :  
Cette phase est constituée de différents supports d'apprentissage innovants et au plus proche du quotidien tels que : apprendre à écouter une émission d'actualité, à décoder un courrier administratif, développer sa concentration en pratiquant un art plastique, découvrir sa ville à l'aide de sorties culturelles, s'initier au numérique, se questionner sur la citoyenneté...

Les objectifs de l'action concourent principalement à :

- rompre l'isolement du participant en le faisant participer à une dynamique de groupe jalonnée par des étapes permettant d'apprécier les progressions en matière d'insertion sociale ;
- prévenir et participer à la résolution de bon nombre de freins culturels ;
- faire acquérir au BRSA une maîtrise première de la langue française dans l'optique d'une autonomie sociale ;
- faire connaître des lieux culturels méconnus (bibliothèques, musées, théâtres...) ;
- faciliter l'accès et l'évolution des participants sur des parcours intégrant une dimension professionnelle ou formative.

Cette action est mise en place sur le territoire du Pôle d'insertion depuis 10 ans. Elle répond à un besoin réel et avéré. En effet :

- il n'existe pas d'action d'alphabétisation analogue sur ce territoire étendu visant un public très éloigné de l'emploi avec entrées et sorties permanentes et rythmes d'intervention souples de 2 à 4 demi-journées hebdomadaires ;
- par ailleurs, les actions existantes de droit commun (action ETAPS (Espaces Territoriaux Aux Premiers Savoirs) ou actions d'alphabétisation en Centre Social) ne couvrent pas totalement la demande du territoire.

***Le bilan final de l'action sur l'année 2014 couvrant la période du 1<sup>er</sup> mars 2014 au 28 février 2015*** atteste la réalisation de 76 accompagnements avec un parcours moyen de 135 heures.

Cette action de socialisation linguistique est en faveur d'un public de niveau très faible (67%), à savoir des personnes analphabètes ou jamais scolarisées, ce qui explique la durée des parcours.

Sur ces 76 accompagnements, 35 sont encore dans l'action, ce qui s'explique par l'organisation de l'action en entrées et sorties permanentes et par la possibilité de suivre 2 parcours dans la limite de 2 années d'accompagnement.

Ainsi, sur ces 35 personnes, 14 d'entre elles ont engagé un 2<sup>ème</sup> parcours à un rythme d'intervention plus important, ce qui permet une progression plus satisfaisante dans l'apprentissage.

S'agissant des 41 personnes sorties de l'action, 31 ont réalisé leur formation dans son intégralité, ce qui a permis les résultats suivants :

- 1 personne a accédé à l'emploi ;
- 6 personnes ont poursuivi un parcours linguistique dans d'autres dispositifs du droit commun ;
- 4 personnes ont intégré une action d'insertion socioprofessionnelle ;
- 20 personnes sont sorties de l'action sans étape de parcours identifié à court terme mais ont progressé dans l'apprentissage de la langue.

En tout état de cause, pour 68 personnes sur 76, les acquis linguistiques leur ont permis d'accéder à un niveau supérieur du cadre européen de référence.

***Le bilan intermédiaire de l'action du 1<sup>er</sup> mars 2015 au 31 octobre 2015*** atteste la réalisation de 68 accompagnements.

Ainsi sur les 38 personnes étant encore dans l'action, 14 d'entre elles ont au cours de l'action, intégré un parcours à un rythme d'intervention plus important, ce qui facilite les acquis linguistiques.

Concernant les 30 personnes sorties de l'action, 18 ont réalisé le parcours prévu avec les résultats suivants :

- 2 personnes ont accédé à un emploi ;
- 6 personnes ont poursuivi un parcours linguistique dans d'autres dispositifs de droit commun ;
- 3 personnes ont intégré une action d'insertion socioprofessionnelle ;
- 7 personnes sont sorties de l'action sans étape de parcours identifié à court terme mais avec des progrès linguistiques.

Les acquis linguistiques obtenus au cours de cette action donnent aux personnes une autonomie dans les démarches et différentes compétences notamment dans le domaine de la mobilité.

L'action permet de développer également des compétences en informatique nécessaires aujourd'hui dans les relations avec les différentes institutions sociales ou professionnelles.

Par conséquent, il est proposé de renouveler cette action du 1<sup>er</sup> mars 2016 au 28 février 2017.

## PROPOSITIONS ET FINANCEMENT

Il est proposé d'accorder une somme de **60.000,00€** correspondant au renouvellement de « action de socialisation linguistique coopérative », selon la proposition énoncée dans le tableau ci-après :

Organisme	Période	Territoire du PI	Nombre de parcours	Montant de l'aide du Département Cofinancement Subvention précédente	Dossier N° GSU Date CTD Projet
<b>PERFORMANCE MEDITERRANEE</b>  <u>statut</u> : S.A SCOP  <u>adresse</u> : 28 Allées Gambetta - 13001 Marseille  <u>Nom de la Présidente</u> Mme Dominique LOUIS	01/03/2016 au 28/02/2017	Pôle 3	60	<b>60.000,00 €</b>  <u>Cofinancement</u> : <u>Région</u> : 24.010,00 €  <u>Subvention précédente</u> : 60.000,00 € pour 60 parcours	2015.12/246  Pas de n° INS car il s'agit d'une SA SCOP  08/01/2016  Renouvellement de la convention 2014.10/190 du 1 <sup>er</sup> mars 2015 au 28 février 2016

Le budget prévisionnel de l'action est arrêté à 84.010,00 €, ce qui permet de financer :

- les dépenses de personnel à hauteur de 58.557,00 €, soit 0.95 ETP de formateur, 0.25 ETP secrétariat et 0.37 ETP de coordination ;

- des frais de fonctionnement pour 25.453,00€.

La participation de la collectivité s'élève à 60.000,00€, soit 71 % du budget, pour 60 parcours des bénéficiaires du RSA représentant la totalité du public accompagné, ce qui donne un plan de financement de l'action cohérent.

L'action est cofinancée par la Région pour 24.010,00€.

## INCIDENCES FINANCIERES

En cas de décision favorable et conformément à la convention, dont le projet correspond à la « convention type Action d'insertion » prévue à cet effet, cette action sera financée sur les crédits de paiement mis à disposition au titre du budget départemental 2016, de la manière suivante :

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
16016	1007142	Accompagnement	Chapitre 017 Fonction 561 article 6574	<b>60.000,00 €</b>

## CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion Sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL